



**COMMUNE DE CAMPLONG**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 novembre 2023**

L'an deux mille vingt- trois et le jeudi trente novembre, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René			x	COSTE Bernard
BERLAGUET Christian	x			
COMBETTES Alain	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille	x			
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel	x			
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

**1. Approbation du Procès Verbal du Conseil du 2 novembre 2023**

Le Conseil approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil du 2 novembre 2023, Toutefois Mr BERLAGUET Christian fait observer qu'une erreur s'est glissée à l'article 7 Assainissement, il convient de lire : « La redevance assainissement est fixée à 1,30€ par m<sup>3</sup> d'eau consommé » et non par litre.  
Un nouveau document a été édité dans ce sens.

## **2. Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

2.1. Mr le Maire fait lecture de l'arrêté qu'il a pris **N°2023 3011\_1**

Cet arrêté précise :

« **Considérant** qu'en raison de l'état de santé et de la situation de Mr René ADMANT, il convient de modifier la délégation de fonction du 1<sup>er</sup> Adjoint et ainsi d'abroger l'arrêté municipal n° AR20202505\_1 du 25 mai 2020 donnant délégations de fonctions à Mr René ADMANT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. »

« **Considérant** que pour le bon fonctionnement de la commune il est nécessaire de maintenir à 2 le nombre d'adjoints au maire. »

### **2.2. Délégation de fonction et de signature**

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des collectivités territoriales, Mr CORNET Jean-Pierre 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, passe 1<sup>er</sup> adjoint au maire

2.3. Mr CORNET Jean-Pierre étant nommé 1<sup>er</sup> adjoint il est donc nécessaire de procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint.

### **2.4. Déclaration de candidature à la fonction de 2<sup>ème</sup> adjoint**

Un seul conseiller se déclare candidat à cette fonction, il s'agit de Mr PAYSAN Christophe

### **2.5. Déroulement du vote**

Le vote a eu lieu à bulletins secrets :

9 votants, Mr ADMANT René donne procuration à Mr COSTE Bernard

### **2.6. Résultats du vote**

10 suffrages exprimés :

9 bulletins → Mr PAYSAN Christophe

1 bulletin → Nul

Mr PAYSAN Christophe est élu 2<sup>ème</sup> adjoint à compter du 1 décembre 2023.

Mr ADMANT René reste Conseiller Municipal.

## **3. Réévaluation de la longueur de la voirie pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)**

La société Géoptis (filiale de La Poste) représentée par Mr LAVILLE Romain se propose de réaliser une étude portant sur la réévaluation de la voirie communale. Cette étude payante pourrait être bénéfique pour la commune dans le cas d'une réévaluation de la DGF.

Le Conseil souhaite avoir un peu plus d'informations pour se prononcer sur le projet.

## **4. Vœux du Maire**

La cérémonie des vœux du Maire à la population est fixée au samedi 20 janvier 2024 à 17h30 en la salle du Foyer Rural.

## **5. Prime des Agents**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année 2024 il sera mis en place pour les agents des collectivités territoriales une prime dite « GIPA » garantie individuelle pouvoir d'achat.

## 6. Questions diverses

Mr RODHAIN Axel informe le Conseil de son intention de recréer une association qui intéresserait toutes les tranches d'âge de la population Camplonnaise.  
Il en est à la phase de préparation, le bureau n'est pas encore constitué.

Mr le Maire exprime sa grande satisfaction sur la qualité du travail effectué au niveau du mur de soutènement en pierres sèches au nouveau parking. Il sera temps bientôt de choisir le type de garde-corps

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur COSTE Bernard

Le Secrétaire de séance

Monsieur CORNET Jean-Pierre



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard Coste', written over the seal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Pierre Cornet', written over a horizontal line.